

Secrétariat du CEB

DEAL / SEB

Cécile LEPAN

Tel : 02 62 94 72 42

mail : comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Séance du 03 juillet 2019

Ordre du jour de la séance :

- retour sur le CEB du 25 juin 2019
- Présentation de l'état des lieux 2019
- SDAGE 22-27 : calendrier, livrables

Le président lance la séance en rappelant l'importance des sujets « eau » et en soulignant que la date d'aujourd'hui, jour de la signature du contrat de progrès de la CASUD, est marquante pour notre territoire.

1. Retour sur le CEB du 25 juin 2019

Il est indiqué que le CEB du 25 juin a validé la nomination M. Valy en tant que président et de Mme Duchemann en tant que vice-présidente de la commission. Le CEB a également donné un avis favorable à la feuille de route. (cf. pièce jointe)

Il est rappelé le rôle de la commission planification qui est d'éclairer le CEB sur les enjeux et préparer ses avis lors des travaux de rédaction du SDAGE 2022-2027.

stic indique les pressions s'exerçant à tous les types de masses d'eau – cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, etc. – leurs impacts, et permet d'en déduire un risque de « non atteinte » du bon état des eaux (voir diapositives jointes par mail du 10/07/19).

Les besoins estimés pour l'île de La Réunion sont de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros pour atteindre un bon état des eaux.

2. Etat des lieux 2019

Après une présentation de l'état des eaux, déjà effectuée lors des commissions locales de l'eau de l'ensemble du territoire et à la commission environnement de la CINOR, l'Office de l'eau présente les travaux réalisés constituant l'état des lieux 2019 qui est un diagnostic du territoire.

Les observations qui ont eu lieu au fil de la présentation sont les suivantes :

Concernant **la contamination par des polluants chimiques** et notamment les polluants émergents, M. Maugard (Fédération de Pêche) demande si les stations d'épuration (STEP) sont étanches à ces polluants. Il demande également comment lutter contre les polluants ubiquistes.

M. Badat (Office de l'eau) explique qu'à La Réunion, les STEP utilisent la technologie des boues activées, comme beaucoup ailleurs en France, qui n'arrêtent pas totalement certaines molécules (résidus de médicaments par exemple) mais des recherches au niveau national sont en cours.

M. Moullama (Office de l'eau) indique qu'il est presque impossible de lutter contre les polluants ubiquistes, car ils sont effectivement présents partout, y compris au pôle Nord et au pôle Sud, reflet de la présence humaine.



M. Maugard et la DEAL se rejoignent sur le fait qu'il faille également aller réduire les polluants à la source.
M. Floricourt (CIVIS) propose de réfléchir sur la phytoépuration.
Mme Duchemann (CINOR) acquiesce : la solution de limiter les polluants à la source est une bonne idée.

Mme Simon (DMSOI) demande si les polluants sont identifiés dans l'état des lieux.
M. Moullama indique que beaucoup de polluants sont suivis, de l'ordre d'une cinquantaine.

M. Aunay (BRGM) explique que des connaissances existent déjà sur les mécanismes de transfert des polluants vers l'eau, sur les molécules qui sont arrêtées par les STEP et celles qui ne le sont pas, des études ont été faites et d'autres sont en cours.

M. Troadec (personnalité qualifiée) se questionne sur le **découpage plus fin des masses d'eau** pour mieux prendre en compte la spécificité de chaque milieu. Il cite l'exemple du lagon de l'Ermitage qui est plus complexe qu'il n'y paraît.

L'Office de l'eau rappelle que le découpage des masses d'eau est un découpage nécessaire à la remontée d'informations au niveau national et à l'Europe, demandé par la directive cadre sur l'eau (DCE). Il existe des mesures plus précises, mais l'exercice demandé par la DCE est d'agrégier ces données.

Mme Duchemann indique que la **sensibilisation de la population** est essentielle. A titre d'exemple, la CINOR travaille sur un plan de communication sur l'eau et l'assainissement pour les élus mais surtout pour le grand public. Il est très important de sensibiliser la population. A titre d'exemple, les usagers ne comprennent pas toujours leur facture d'eau et notamment la facturation sur l'assainissement. Une démarche d'information doit être menée.

M. Peseux (DEAL) explique que des actions de communication ont déjà eu lieu dans le cadre de la consultation du public sur les enjeux de la gestion de l'eau à La Réunion dits « les questions importantes » ou à travers des communiqués de presse lors des séances du CEB. L'Office de l'eau réalise régulièrement des publications au format papier et sur son site internet.

Mme Duchemann rappelle que la fracture numérique à La Réunion est une réalité et des médias tels que la télévision ou la radio doivent être privilégiés.

M. Maugard précise que les associations sont d'excellents relais de proximité. La Fédération de pêche dispose d'un camion de sensibilisation itinérant.

M. Hermann (CIVIS) indique qu'il pourrait être mis en place des actions de formation.

Mme Duchemann indique qu'il existe des maisons de service ou des mairies qui peuvent être des vecteurs de transmission de message de sensibilisation. Elle insiste que le fait que les associations qui œuvrent pour l'environnement doivent être accompagnées financièrement. Les intercommunalités doivent contribuer à travers les subventions données à ces associations.

M. de Saint-Romain (DEAL) remercie chacun pour ses propositions mais rappelle que les phases d'élaboration du SDAGE et du programme de mesures, qui sont les actions à mettre en œuvre pour retrouver le bon état des eaux, seront réalisées dans un deuxième temps, avec des ateliers thématiques et territoriaux. (cf. point n°3 de l'ordre du jour)

M. Troadec s'inquiète des impacts de la réalisation des **programmes d'action de prévention des inondations** (PAPI) et notamment celui de l'Ermitage. Selon lui, le PAPI induira une urbanisation qui pourra conduire à une diminution de la zone d'infiltration et par la même une augmentation de l'intrusion saline.

M. Aunay indique que le BRGM a la charge d'évaluer les impacts du PAPI Ermitage. Il précise que la nappe des sables est déjà en déséquilibre et que l'impact du PAPI devrait être faible, car la zone de recharge de la nappe est beaucoup plus en amont.

M. Troadec ajoute que la nappe des sables est déjà alimenté par les rejets de la STEP et qu'il faudra un suivi très étroit pour s'assurer que l'impact est faible.

Au sujet de l'assainissement, Mme Simon demande la signification des mots « raccordables non raccordés ».

M. Badat (Office de l'eau) répond qu'il s'agit des particuliers qui sont dans l'obligation de se raccorder au réseau d'assainissement collectif existant dans leur rue mais qui, pour des raisons techniques ou financières, ne le font pas.

M. Aunay ajoute que selon les quartiers, il y a parfois des enclaves ou des problématiques de pente trop douce qui représentent des véritables entraves techniques au raccordement au réseau d'eaux usées.

M. Alamelou (Région) indique que la gouvernance en matière d'eau potable et d'assainissement est en train de bouger (cf. plan eau DOM et contrats de progrès). Il faudra un travail collectif et de priorisation pour mener à bien les actions. Le soutien financier des collectivités et de l'État devra être au rendez-vous.

M. Valy (Région) précise que des efforts considérables ont été faits notamment avec le contrat de progrès. Il précise que 93 % des fonds européens FEDER pour l'assainissement ont été engagés. Sur la problématique des pollutions, il indique que le SDAGE conditionnera les politiques publiques et qu'il s'agit d'une forte responsabilité que de participer à son écriture. Il s'agit d'un combat à mener par chaque élu, afin de mobiliser les fonds nécessaires. L'Agence française pour la biodiversité (AFB), qui deviendra l'Office français de la biodiversité (OFB) a été sollicitée sur ce point, ainsi que sur sa gouvernance, car M. Valy s'inquiète de ne voir qu'une seule direction Outre-mer est prévue à l'OFB tandis que chaque territoire est spécifique. Les choses évoluent vite, il faut rester vigilant.

M. Maugard acquiesce : la spécificité des outre-mer est évidente.

M. de Saint-Romain (DEAL) rappelle, concernant les actions sur le terrain, que le programme de mesure du SDAGE en cours 2016-2021 recense déjà un certain nombre de mesures qui permettront déjà d'améliorer les choses et qu'il est possible de les mener à bien dès à présent.

Sur l'état des masses d'eaux littorales, M. Talec (DEAL) indique que depuis 15 ans les scientifiques sonnent la sonnette d'alarme sur l'état de santé des récifs coralliens ; or les récifs protègent la côte de la houle, sans les récifs il n'y aura plus aucune activité balnéaire. La disparition des récifs aurait des conséquences majeures sur La Réunion (environnementales, économiques, sociales, etc.). On les sauvera seulement si les réflexions portent sur l'ensemble du « continuum terre-mer ». En effet, il faut impérativement travailler sur tout le bassin versant pour préserver les récifs.

M. Valy assure que c'est un sujet qu'il défendra auprès de l'OFB et sollicite tout élément pour étayer son argumentation.

M. Troadec ajoute que le récif constitue une barrière naturelle physique. Une urbanisation excessive du bassin versant va à l'encontre de la préservation des récifs. La réflexion doit effectivement être menée du « sommet des montagnes jusqu'au battant des lames ».

Mme Duchemann s'offusque de la suppression de la moitié des représentants outre-mer à l'OFB. Il faut s'appuyer sur les experts et les réunionnais connaissent leur terrain. Elle ajoute qu'il faut mettre en lien les différentes problématiques environnementales comme les déchets, l'eau...

M. Hermann demande également si l'état des lieux de l'eau (liquide) s'entend également par un état des lieux des berges et des végétaux alentours.

M. de Saint Romain indique que l'idée est très bonne mais que l'exercice de la DCE est bien limité à la partie aquatique.

Mme Duchemann souhaite néanmoins que le lien soit fait avec le plan régional de réduction des déchets.

Sur le volet financement, l'Office de l'eau indique qu'une étude a été réalisée par un bureau d'étude en métropole appelée « étude de récupération des coûts ». Les données sont en cours d'instruction à l'Office et à la DEAL mais ne semblent pas pertinentes à ce stade.

Mme Duchemann souhaite qu'un retour soit fait en commission sur les séances plénières du CEB, car la commission travaille pour le CEB. La DEAL fera un point des précédentes séances du CEB ou enverra le compte rendu des séances. Un site internet est également à disposition et est alimenté régulièrement, il contient

notamment l'ensemble des délibérations du CEB et les compte rendus des séances plénières : <http://www.comite-eau-biodiversite-reunion.fr/>

3. SDAGE 2022-2027

La DEAL présente le calendrier (cf. pièce jointe). Elle précise qu'un marché est en cours d'élaboration pour commencer les travaux en septembre 2019, et réaliser des ateliers territoriaux et thématiques tout le long du dernier trimestre 2019.

Le calendrier sera très contraint puisque les projets de SDAGE, les documents d'accompagnement et le programme de mesures devront être prêts en juin 2020 pour être soumis aux avis de l'Autorité environnementale puis du public avant d'être adoptés et approuvés en décembre 2021.

La liste des livrables attendus est annexée au présent compte-rendu. Parmi ces livrables des résumés sont prévus, qui permettent une appropriation par le plus grand nombre.

Prochaine réunion : date et ordre du jour

La prochaine commission planification se réunira en octobre 2019 pour travailler sur la synthèse de la consultation du public sur les « questions importantes » et les premiers objectifs environnementaux. Elle rendra compte de ces travaux lors de la séance plénière du CEB de novembre 2019.

ANNEXE 1 : LISTE DES LIVRABLES

L'ensemble des livrables est contenu ci-après :

1- SDAGE

- 1-1 Synthèse des enjeux prioritaires « questions importantes »
- 1-2 État des eaux 2019
 - 1-2-1 État des cours d'eau
 - 1-2-2 État des plans d'eau
 - 1-2-3 État des eaux de transition
 - 1-2-4 État des eaux souterraines
 - 1-2-5 État des eaux littorales
- 1-3 Objectifs environnementaux par masse d'eau
- 1-4 Registre des zones protégées, liste des masses d'eau fortement modifiées et projet d'intérêt généraux et les objectifs correspondants
- 1-5 Orientations et dispositions
- 1-6 Démarche d'adaptation aux changements climatiques

2- Documents d'accompagnement du SDAGE

- 2-1 Présentation synthétique du bassin
 - 2-1-1 Résumé de l'état des lieux (caractérisation socio-économique, risque de non atteinte des objectifs environnementaux...)
 - 2-1-2 Inventaire des polluants
 - 2-1-3 Résumé du registre des zones protégées
 - 2-1-4 Bilan de la mise en œuvre des SAGE
- 2-2 Résumé du programme de mesures
- 2-3 Résumé du programme de surveillance
- 2-4 Dispositif de suivi de mise en œuvre du SDAGE (tableau de bord)
- 2-5 Résumé des dispositions prises pour la consultation du public et l'autorité environnementale
- 2-6 Synthèse des méthodes et critères ayant servi à l'élaboration du SDAGE
- 2-7 Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)

3- Programme de mesures (PdM)

- 3-1 Évaluation du programme de mesures antérieur
- 3-2 Élaboration des mesures

4- Évaluation environnementale

ANNEXE 2 : LISTE DES PRÉSENTS

Structure	Nom
Président de la commission : Région	M. Bachil Valy
Vice-Présidente de la commission: CINOR	Mme Yvette Duchemann
Région	M. Daniel Alamelou
Région/DEECB	Mme Isabelle Jurquet
CINOR	Mme Cécile Martino
Office de l'eau	M. Alexande Moullama
Office de l'eau	M. Faïçal Badat
CIREST	M. Laurent Jean-François
CIVIS	M. Frédéric Floricourt
CIVIS	M. Sébastien Hermann
TCO	Mme Vayana Dominique
Département/DAEE-Eau	Mme Sarah Bataille
Membre qualifié CEB	M. Roland Troadec
Membre CEB : Fédération Pêche	M. Jean-Paul Maugard
DMSOI	Mme Annick Simon
BRGM	M. Bertrand Aunay
DEAL/SEB	M. Jean-Yves Peseux
DEAL/SEB/UPEMA	M. Grégoire De Saint Romain
DEAL/SEB/UPEMA	Mme Audrey Bonnefoy
DEAL/SEB/UPEMA	Mme Cécile Lepad